

Les professeurs de Sciences

- SVT
- Sciences Physique/Chimie

Lille, le 30 Septembre 2011

du lycée Européen Montebello à Lille

A Madame le Recteur de l'Académie de Lille

**Objet** : heure de majoration de services en enseignement scientifique

Madame le Recteur,

Nous vous envoyons aujourd'hui cette lettre car nous ne comprenons pas pourquoi l'Académie de Lille pénalise l'enseignement scientifique en donnant pour consigne de revenir sur les modalités d'application du décret de 50 rappelées dans la lettre flash de février 2007 du ministère.

Cet enseignement est fondé sur les pratiques expérimentales, ce qui nécessite obligatoirement des effectifs élèves réduits, et ce mode de fonctionnement est constamment préconisé par le corps d'inspection, en tout cas jusqu'à nos jours.

Grâce à ces activités expérimentales en groupes élèves restreints de nombreux élèves en difficultés ont pu réussir. Les résultats obtenus par nos élèves dans l'académie en sciences expérimentales au baccalauréat de ces dernières années montrent l'efficacité de cette méthode de travail.

Il faut également être conscient que la préparation de ces activités expérimentales nous impose déjà un surcroit de travail considérable, que nous effectuons bien volontiers dans la mesure où nous en mesurons les résultats positifs auprès de nos élèves, et dans la mesure aussi où nous nous sentons reconnus et soutenus par notre hiérarchie.

De ce fait, il nous apparaît particulièrement injuste et démotivant de dévaloriser notre travail en imposant une heure de majoration de nos services. D'autant plus que ce sont surtout nos disciplines qui sont visées par cette mesure, et que par ailleurs elle ne s'applique que de façon très variable en fonction des Lycées et des Académies.

Nous pensons que vous serez sensible à notre requête, à savoir l'annulation de l'heure de majoration, au vu de la spécificité de cet enseignement.

Veillez agréer, Madame le Recteur, l'expression de notre attachement au service public d'éducation.

Les enseignants de Sciences du lycée Montebello de Lille.